



Mon ex me menace pour un soucis d'argent

Par **linutty**, le **20/03/2014** à **14:20**

Bonjour , voilà cela fait 1 ans et demi que je ne suis plus avec mon ex j'ai vécu en appartement avec lui durant 3 mois après je suis partie pour me prendre un appartement seule a ce moment là je cherchais du travail je faisais que des remp^lacement d'animation en centre de loisirs pour les derniere semaine de mois d'aout . alors lui et moi avons fait u accord verbale qui disait que je paierais la moitier du loyer dès l'obtention d'un boulot donc en attendant il payai le loyer en antier qui était de 600 euros donc étant resté que 3 mois il veux qu eje lui rendre 900 euros alors que l'on c'était mis d'accord . ensuite une fois séparer donc quelque jours apres cela , il a fait une liste avec les cadeau qu'il ma fait la nourriture qu'il a acheter etc... et a calculer tous pour que je lui rembourse tout ca (j'ai trouver ca abérant!) ensuite a ce moment la mon seule moyen de me deplacer était le velo preter par sa mere cependant par malchance je me le suis fait voler au travail j'ai donc fait une declaration de vol a la gendarmerie et j'ai du m'en acheter un autre d'occasion seule et lui me demande de lui rendre le vélo dont j'ai acheter pour compensé elui qui a été volé . et au début il m'harceler de message et j'avais droit a des menaces (SMS,FACEBOOK..) alors j'ai changer de numero de telephone et d'adresse et maintenant dès qu'il me croise il me menace me cris dessus devant tout le monde m'humilie etc... moi je susi au chômage a l'heure actuel donc n epeux renbourser ce que soit disant je lui doit mais j'aimerais savoir si il peut monté un dossier contre moi et me mettre dans la "merde" je m'inquiete beaucoup car il me fait peur ces menace me tétanise encore ce matin :(. merci d'avance

Par **domat**, le **20/03/2014** à **20:38**

bjr,
un accord verbal n'a aucune valeur s'il n'est corroboré par des écrits ou des témoignages.
à mon avis, vous le laisser crier, s'il devient violent à votre égard vous pouvez déposer une plainte.
pour le vélo prêté, étiez-vous assuré ? si vous n'étiez pas assuré pour le vol, son propriétaire est en droit de vous en demander le remboursement.
cdt

Par **linutty**, le **20/03/2014** à **20:45**

Merci beaucoup pour votre réponse. mais en me menaçant il me dit que avec le baille de l'appart dans lequel j'ai vécu 3 mois avec lui , qu'il y a mon nom dessus et avec ça il dit sa lui

suffit pour monter un dossier contre moi c'est vrai ? pour le vélo je n'étais pas assuré mais le propriétaire oui donc elle peut faire marcher son assurance non ? cordialement.

Par **domat**, le **20/03/2014** à **20:53**

bjr,

en cas de prêt c'est à vous de vous garantir contre le vol, il peut donc exiger d'être indemnisé. le fait que votre nom figure sur le bail ne lui permet pas de vous réclamer une partie du loyer, le bail est un contrat entre le bailleur et les locataires, cela n'indique pas la répartition paiement du loyer entre les locataires, donc sur ce point votre ami a tort le bail ne lui sert à rien.

cdt

Par **linutty**, le **20/03/2014** à **21:02**

Ok , je vous remercie cela me rassure , de plus je pense qu'il essaie de me faire peur par des paroles car se matin je l'ai encore croisé et il ma dit qu'il avait pris mon numero de plaque de voiture et que il affirmait que j'avais une clio sauf que j'ai pas de clio j'en jamais conduit . alors je suppose qu'il cherche a me faire peur . je vais le laisser crier comme vous dite et si il continu j'irai faire une main courante pour harcèlement et a causes de ces menaces. Merci cordialement